



Renseignement carte de sejour immigration marocaine

Par **Daliha**, le **04/10/2011** à **11:46**

Bonjour,

Il s'agit d'une personne marocaine venue en France avec une carte de sejour pour étudiant.

Cependant cette personne travaille depuis plusieurs années à 35h dans une entreprise et à gardé son statut d'etudiant sur sa carte de sejour.

S' agit t il d'une situation irrégulière ou pas ? Quel texte de loi lire pour se renseigner ?

Merci d'avoir pris l'attention de lire mes propos.

Daliha

Par **chris_Idv**, le **09/10/2011** à **07:59**

Bonjour,

D'après votre présentation des faits le titre de séjour est régulier (étudiant) mais ne permet théoriquement pas de d'exercer légalement une activité salariée.

Dans une telle situation le plus simple pour la personne étrangère consiste à demander la modification de son titre de séjour "étudiant" en titre de séjour "salarié", ce qui sera

grandement facilité si elle dispose déjà d'un travail et, à priori d'un logement en France.

Cordialement,